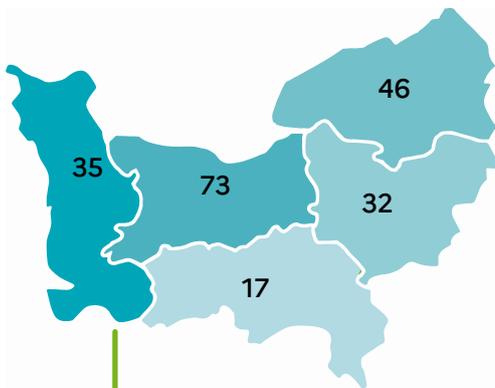


# Bilan des chartes Objectif CO<sub>2</sub>

Dans le cadre de la charte Objectif CO<sub>2</sub> l'entreprise s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en se fixant un objectif de réduction de ses émissions et un plan d'actions sur une durée de 3 ans.

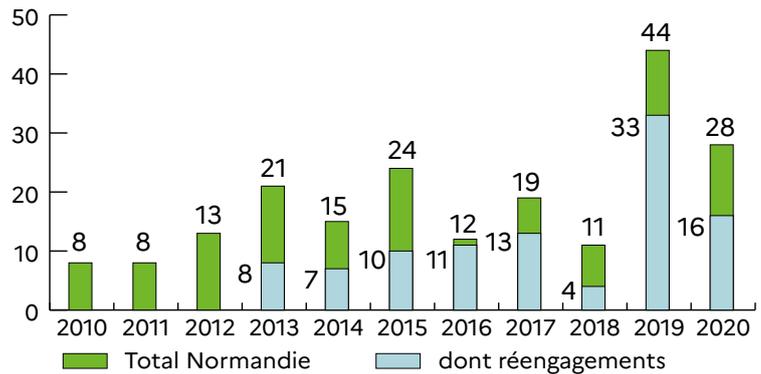
en Normandie de 2010 à 2020

**203 engagements**  
sur la Normandie



Pour ces **203 engagements**, l'objectif moyen de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (par an) retenu par les entreprises est de **5,4 %**.

Nombre d'engagements par année



67 % des entreprises chartées se sont réengagées à la fin de leur 1<sup>er</sup> engagement

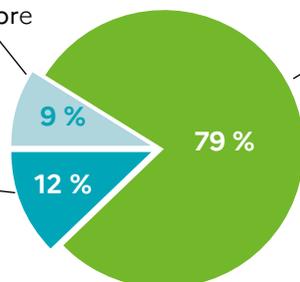
**138 entreprises ou groupes, 18 251 véhicules et 21 107 conducteurs**

Répartition des 138 entreprises ou groupes engagés

Selon leur activité

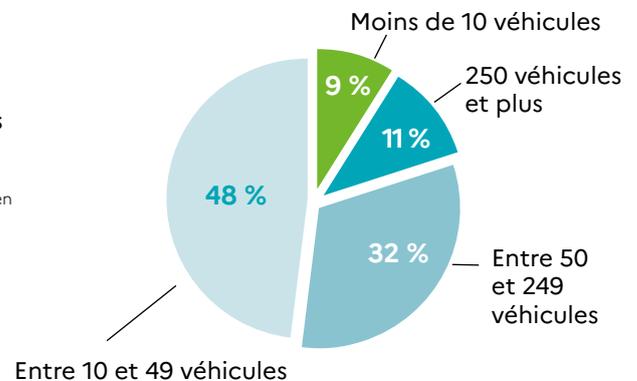
Transport de marchandises pour compte propre  
(dont travaux publics, agro alimentaire, traitement de déchets)

Transport public de voyageurs



Transport de marchandises pour compte d'autrui  
(dont 3 entreprises en transport léger)

Selon l'importance du parc de véhicules



## Bon à savoir

- Bilan établi à partir des données figurant sur le site « ObjectifCO<sub>2</sub> » au 01/12/2020.
- Les premières chartes ont été signées en 2008 au niveau national et en 2010 en Normandie.
- La démarche est mise en œuvre en Normandie par ECOCO<sub>2</sub>, l'Ademe, la DREAL et les fédérations professionnelles en partenariat avec la Région et les centres de formation de la branche transport.

# 156 066 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées fin 2019

► Pour les 175 engagements échus et en cours **156 066** tonnes de CO<sub>2</sub> déjà économisées, ce qui correspond à : 60 millions de litres de diesel, 72 millions d'euros, 156 066 aller-retour en avion Paris New York et aux émissions annuelles de près de 13 005 français.

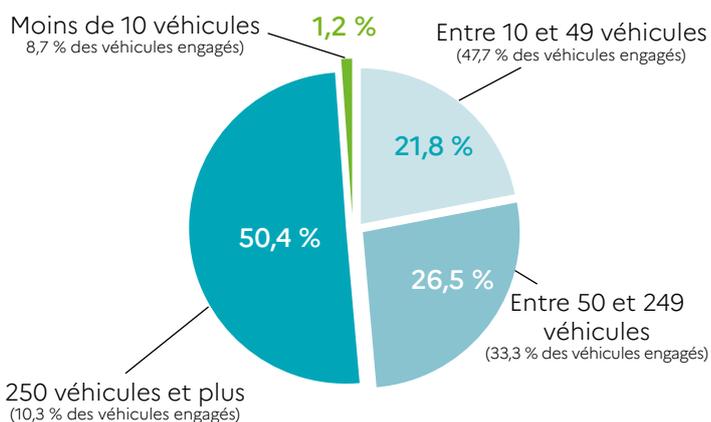
► Pour les 120 engagements échus (chartes signées de 2010 à 2017) :

#### 4 Répartition des tonnes de CO<sub>2</sub> économisées selon l'importance du parc de véhicules

1 **11 893** véhicules et **13 916** conducteurs concernés

2 **143 415** tonnes de CO<sub>2</sub> économisées

3 **7,4 %** de gain moyen réalisé en fin d'engagement (le gain étant plus important lors d'un 1<sup>er</sup> engagement que lors d'un réengagement).



On peut ainsi noter que pour les 120 engagements échus, les engagements des entreprises disposant de plus de 249 véhicules représentent 10,3 % des véhicules engagés mais réalisent 50,4 % des tonnes de CO<sub>2</sub> économisées.

## À votre disposition

Un chargé de mission Normandie pour vous accompagner gratuitement



Andrew Patry  
andrew.patry@ecoco2.com  
tél 07 84 44 04 90



Un site internet

pour se renseigner sur la démarche mais également pour gérer son engagement.



[www.objectifco2.fr](http://www.objectifco2.fr)

Le programme Engagements Volontaires pour l'Environnement-transport et logistique (EVE) est porté par l'Ademe et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique et du ministère chargé des Transports. Ce programme est financé par Total Marketing France dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Eco CO<sub>2</sub>, éco-entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire, assure, au nom de l'Ademe, la coordination, l'animation et l'accompagnement technique du programme.